

**Commune de Courville sur Eure**

Département d'Eure et Loir

Arrondissement de Chartres

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 OCTOBRE 2009**

Sur convocation du 7 octobre 2009, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 13 OCTOBRE 2009 à vingt heures quinze minutes**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GAUTIER, Maire, assisté de Mademoiselle TACHET, Monsieur LARCHER, Monsieur PEPIN, Monsieur BUISSON, Monsieur HAY, Adjoints.

**Etaient également présent(e)s** : Monsieur COCHIN, Monsieur CARTRON, Monsieur JOUBERT, Monsieur HALLOUIN, Mademoiselle SURIN, Mademoiselle DUNAS, Mademoiselle AUGER, Monsieur EMMANUEL, Monsieur AUDEBERT, Madame DAMAS.

**Etaient absents et excusés**: Madame GAREL (pouvoir à Mr COCHIN), Madame MONSALLIER, Monsieur DULON (pouvoir à Mr GAUTIER), Monsieur JULIEN (pouvoir à Mlle TACHET jusqu'à son arrivée), Madame PERRIO (pouvoir à Mlle SURIN).

**Etaient absents**: Monsieur GASNIER, Monsieur GONCALVES.

Mademoiselle Céline SURIN a été élue secrétaire.

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal et soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 septembre 2009 à l'approbation de l'assemblée.

Mademoiselle SURIN demande que soit modifié le lieu indiqué de la mise en place du stop qui se trouve non pas rue des Planches mais rue des Ouches, à l'intersection de la rue des Planches.

Cette rectification apportée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**1 – EVACUATION DES DECHETS TOXIQUES DU SITE 10 RUE DE LA GARE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BUISSON.

Celui-ci expose :

Le 4 septembre 2006, la commune a acquis l'ensemble immobilier 10 rue de la gare de 84a 36ca comprenant : - un hangar fermé

- deux hangars ouverts

Dans ces hangars étaient entreposés en très grande quantité des pots de peintures et autres fûts et bidons dont nous ne connaissons pas le contenu, ces produits étant restés à la suite de la cession d'activité de l'ancien locataire de ces hangars. Le vendeur n'a pas caché ce stock et la commune a signé l'acquisition avec ce problème à résoudre.

Ce stock de produits présente un danger fort important pour l'environnement car les emballages sont très oxydés.

Un tableau des trois sociétés est présenté sur un comparatif identique de 80 tonnes.

La société TRIADIS SAS d'Etampes (91150) pour une somme de 63 237,50 € HT.

La société SITA de Gellainville (28630) pour une somme de 43 390,78 € HT.

La société VÉOLIA de Lucé (28112) pour une somme de 66 812,50 € HT.

Après étude des trois propositions, le Conseil Municipal,

- considérant que l'évacuation et le traitement des déchets spéciaux sont parfaitement étudiés par toutes les entreprises qui ont précisé les lieux exutoires de traitement de chaque type de déchets.
- considérant que les trois entreprises se sont engagées sur le conditionnement et le transport d'une quantité minimum de 80 tonnes.
- Considérant que les prix pour cette quantité doivent être entièrement respectés par rapport au temps d'intervention prévu et pour le nombre de transports indiqués
- Considérant que pour la sécurité du site et des habitants, cette évacuation doit être effectuée dès que possible.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention Mr CARTRON)**

**- décide de désigner la Société SITA Centre-Ouest Agence Centre – 16 Avenue Louis Pasteur – 28630 Gellainville, pour effectuer le service complet de gestion des déchets spéciaux conforme aux réglementations en vigueur, pour un prix total HT de 43 390,79 €.**

Le Conseil Municipal demande qu'il soit précisé que le pesage des camions se fasse un, au départ de Courville S/Eure sur le site de la SCAEL en présence d'un responsable de la commune et un, à l'arrivée en charge puis après déchargement avant départ. Un ticket de pesée sera remis par le centre

de traitement à chaque déchargement.

Si le nombre de tonnes est inférieur ou supérieur à 80, la facture sera établie au prorata de la différence en moins ou en plus.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'obtention d'une subvention.

## **2 – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue le 12 octobre 2009 avec le service de la Direction Départementale de l'Agriculture, service d'aide à la gestion des services publics au cours de laquelle les deux rapports annuels 2008 sur le prix et la qualité du service eau et assainissement ont été étudiés.

En ce qui concerne le rapport sur l'eau potable, des questions ont été posées par rapport au reversement de la surtaxe communale dont le montant semble erroné et sur la différence entre le nombre d'abonnés eau et celui du service assainissement.

Monsieur le Maire propose de surseoir à l'approbation des deux rapports afin d'avoir les éléments de réponse pour le Conseil Municipal du 9 novembre 2009.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ce report.

## **3 – PRESENTATION PAR Gilles COCHIN DE L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Gilles COCHIN, lequel a proposé de présenter l'état d'avancement du projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Monsieur COCHIN rappelle qu'un premier projet a été élaboré par l'ancienne municipalité. Celui-ci n'a pas été retenu pour les raisons que l'on connaît maintenant à savoir :

- projet purement communal

- manque d'engagement des professionnels de santé

Après un bref retour sur ces causes, Mr COCHIN précise que le nouveau projet est maintenant non plus communal mais inclus toutes les communes de la Communauté de Communes, c'est un projet important étalé dans le temps (10-12 ans) car nos professionnels de santé ne partent pas tous en même temps à la retraite.

Il est basé sur l'aménagement du territoire (la population varie entre 11 et 70 habitants au km<sup>2</sup>). Il faut en tenir compte et ne pas négliger cette situation.

Le nouveau projet a donc été repensé afin que celui-ci soit porté par la Communauté de Communes. Il convient de faire en sorte que les communes qui disposent d'un cabinet médical puissent le conserver et l'idée serait de reprendre, lors de la retraite des médecins en place, le cabinet de Fontaine-la-Guyon et celui de Pontgouin en accueillant de nouveaux médecins dans ces structures en place. Il s'agit d'un véritable projet de santé intercommunal.

Une réunion avec les Vices-Présidents de la Communauté de Communes a été organisée et ceux-ci ont été très favorables à la réalisation du projet tel qu'il est maintenant établi.

La prochaine réunion aura lieu le 21 octobre avec la présentation de ce nouveau projet au bureau de la Communauté de Communes et à tous les Maires des communes avant la présentation définitive au Conseil Communautaire.

Monsieur COCHIN précise en outre qu'il avait transmis différents courriers pour l'obtention de subventions notamment auprès de la MSA. Une rencontre a eu lieu avec la responsable de la Région, au Conseil Général, en présence de Madame HACQUART chargée du développement économique.

Notre dossier a retenu l'attention des deux responsables et sera présenté prochainement dans le cadre des crédits du CDDI à condition que celui-ci soit un projet porté par la Communauté de Communes et non pas par Courville uniquement.

Monsieur COCHIN propose de programmer dès à présent une réunion du Comité de Pilotage. Celle-ci est fixée au mercredi 4 novembre à 20 h 30. Il rencontrera d'ici là les médecins de Fontaine-la-Guyon.

#### **4 - AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Président de la Maison de la Beauce qui remercie la commune de son accueil et pour le dynamisme des personnes ayant participé à l'organisation de la journée « Découvrez un village en Beauce ».

## **5- TOUR DE TAPIS**

### Mademoiselle TACHET

1/ a assisté à la Commission Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Courvillois. Le bilan des vacances d'été a été présenté. Celui-ci est très positif. Le relais assistante maternelle fonctionne bien et un bulletin va être édité. Seule la commune de St Luperce reste un peu en retrait de cette structure mais cela vient du fait qu'il existe une association identique sur cette commune. Mademoiselle TACHET fait remarquer l'excellent travail effectué par Cédric Destouches pour toutes les actions nouvelles qu'il met en place. Pour les vacances de la Toussaint les effectifs sont remplis pour la première semaine au centre de loisirs. La deuxième est peu demandée et les organisateurs ont des difficultés d'organisation lorsque les semaines de congés ne sont que de trois jours. Mademoiselle TACHET pense qu'il faudrait réfléchir sur un nombre de jours forfaitaires pour les petites vacances.

2/ une réunion du CCAS a eu lieu le 28 septembre et elle a proposé au cours de celle-ci la création d'un comité sur les droits et devoirs des familles, ceci faisant suite à une demande de Monsieur le Préfet. Les membres du CCAS n'ont pas donné suite à cette mise en place du fait qu'un groupe de travail se fait autour du Maire en cas de problèmes rencontrés avec de jeunes enfants.

### Monsieur BUISSON informe le Conseil Municipal

1/ que les travaux avenue Thiers vont commencer le 26 octobre 2009

2/ l'ordre de service a été donné à la Société Transalpt pour l'implantation du parcours sportif

3/ la réception des travaux de la rue des Planches aura lieu le jeudi 22 octobre 2009 à 15 h 30

4/ l'ordre de service pour les travaux d'amélioration de la station d'épuration a été donné à la STGS, société retenue après l'appel d'offres

5/ pour la maîtrise d'œuvre du terrain de football du stade Klein, le cabinet BESL a été reçu avec Monsieur le Maire, Monsieur LARCHER et moi-même et il a confirmé son engagement de faire en sorte de conserver au maximum le volet paysager du site. Une réunion est prévue le 9 novembre 2009 à 17 h 00 pour ce projet.

### Monsieur HALLOUIN

1/ demande pourquoi les panneaux « sens prioritaire » ont été enlevés sous le pont de la rue de Lorraine. Monsieur HAY répond ne pas s'être aperçu de cette disparition et fera le nécessaire pour qu'ils soient remis en place.

2/ s'informe à propos de la mise en place d'une zone bleue, si le sujet a été traité et si les choses sont figées.

Monsieur le Maire répond que rien n'a été arrêté et que la réunion prévue avec les commerçants a pour but d'élaborer cette mise en place.

### Monsieur COCHIN

1/ adresse ses remerciements aux services techniques de la ville pour le travail qui a été réalisé lors des fêtes médiévales, notamment dans la phase préparation. L'efficacité des 8 personnes présentes a été remarquable. Il remercie bien sûr le Conseil Municipal pour l'aide financière accordée pour cette manifestation.

2/ demande quand le jeu du square Alveston sera remis. Après le vote du budget répond le Maire. Une étude sera faite afin de savoir ce qui sera le mieux adapté pour cet endroit.

3/ indique que la commission communication va travailler sur un plan de communication pluriannuel pour un rendu plus structuré et moins ponctuel.

4/ fait part de la mise en place d'animations à la bibliothèque les samedis après-midi de décembre : contes, jeux, dictée. Des expositions de peintures auront également lieu à la bibliothèque.

Le spectacle « Festival du Légendaire » est programmé pour samedi 17 octobre 2009 à 20 h 30 à la salle Pannard mais aucune affiche n'est mise fait remarquer Mademoiselle TACHET.

Mademoiselle DUNAS répond qu'effectivement, elle a eu l'information dans le cahier de son fils par l'école maternelle. Elle précise que pour les animations bibliothèque, celle du 12 décembre sera un spectacle préparé par les enfants de « la P'tite Scène ».

#### Monsieur EMMANUEL

1/ donne le compte-rendu de la réunion du SIAVE qui s'est tenue le mercredi 7 octobre 2009 à laquelle participait Monsieur PEPIN, Monsieur LARCHER, Monsieur POUCCIN et Monsieur PAUVET, Vice-Président. Le problème d'envasement de l'Eure a bien entendu été abordé et pour régler ce problème il faut passer une étude mais qui cette fois sera courte et une solution précise sera prise après celle-ci qui sera à l'ordre du jour le mardi 20 octobre 2009 à 18 h 30 à la Mairie de St Georges Sur Eure. Pour Courville l'étude partirait de chez Mr MOUETTE jusqu'au Moulin de Lancey.

2/ les travaux de vannage de la piscine sont pris en charge par le SIAVE.

Madame DAMAS demande s'il est possible de mettre des porte-manteaux dans la nouvelle salle du gymnase Klein. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas possible sur le plan de la sécurité, des vestiaires sont à l'entrée à cet effet.

Mademoiselle SURIN souhaite savoir qui a donné l'ordre de régler la sonnerie de l'horloge de la Mairie de 7 h à 22 h au lieu de la continuité habituelle. Monsieur le Maire répond que l'entreprise Bodet qui a fait dernièrement la réparation a programmé cet horaire sans demander notre avis mais que cela arrange sans doute les habitants du centre ville.

Monsieur HAY fait part de l'accord de la commune pour l'accueil de la 1<sup>ère</sup> étape du Tour d'Eure-et-Loir « Espoirs Vélo » le vendredi 11 juin 2010. Cela impliquera l'organisation suivante par la commune :

- mise en place de la flamme rouge (dernier kilomètre) fournie par les organisateurs
- 2 personnes des services techniques pour assistance à l'organisation en cas de problèmes sur place dès 12 h 00
- pour la permanence des commissaires et journalistes : mise à disposition d'une salle équipée
- pour le contrôle médical : mise à disposition près de l'arrivée de deux pièces pouvant être fermées à clé
- possibilité de participer à la Caravane Publicitaire avec un véhicule
- remise d'un trophée au vainqueur de l'étape
- prévoir une présence féminine pour les remises de gerbes
- réception en fin de journée pour environ 80 personnes, au même endroit que la permanence

### Monsieur PEPIN

1/ informe le Conseil Municipal qu'une réunion a été programmée avec TGB pour la reprise des VRD dans le domaine public communal. Tous les points ont été photographiés et revus avec cette société qui a fait faire les reprises nécessaires à la société COLAS. Les travaux sont pratiquement terminés et la reprise des VRD semble maintenant possible. Une réunion sera faite sur place fin octobre.

2/ l'appel d'offres concernant le Pôle Enfance-Jeunesse sera réalisé pour un coût de 1 800 000 € HT au lieu de 2 000 000 € HT estimés. Cinq entreprises du Pays Courvillois seraient parmi celles qui seraient retenues mais l'analyse des offres n'est pas terminée.

Monsieur COCHIN a oublié de signaler qu'un projet d'organisation d'un Festival pour juillet 2010 est à l'étude.

Mademoiselle TACHET rappelle qu'une « choucroute chantante » est organisée au profit du Téléthon le 14 novembre 2009 à 20 h 00 salle Pannard pour 20€ par participant.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 9 novembre 2009 à 20 h 15.*

*La Secrétaire,*